

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2025

Convocation du 09/12/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 19

L'An deux mille vingt-cinq, le seize du mois de décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille et DUDÉ Maïté.

Secrétaire de séance : M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

DCM2025-12-134 **Cimes de Courcy – achat des biens de retour partiellement amortis :**
Acte 1.2.1 : Commande publique – délégations de service public

Monsieur le Maire informe que l'étude de Maître KREBS, mandataire judiciaire, désignée par le tribunal de commerce d'Angers dans le cadre de la liquidation de la SAS Désir des Mets, société délégataire pour l'exploitation de la base forestière de loisirs des Cimes de Courcy, a été contactée pour la reprise des biens revenant de droit à la collectivité car désignés comme biens de retour dans le contrat de concession de service public.

Pour mémoire, en fin de contrat de concession ces biens devaient être remis gratuitement à la collectivité. Toutefois, la fin de concession étant anticipée consécutivement à la liquidation, le mandataire a demandé à la collectivité de faire une offre d'achat sur les biens inventoriés par le commissaire-priseur et se trouvant hors du champ des contrats de crédit-bail. Ainsi l'étude est favorable à une offre d'achat des actifs figurant à l'inventaire en pleine propriété (hors leasing et matériel appartenant à des tiers) à hauteur de 16 666,67€ HT soit 20 000,00€ TTC.

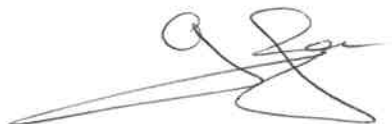
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide l'acquisition des biens en pleine propriété figurant à l'inventaire de l'actif mobilier de la liquidation judiciaire de la SAS désir des mets (hors leasing et matériel appartenant à des tiers) à hauteur de 16 666,67€ HT soit 20 000,00€ TTC.

Indique que cette dépense sera inscrite au compte 2188, opération n°10 du budget communal.

Charge monsieur le Maire d'en informer l'étude de Maître Krebs et lui donne tous pouvoirs pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Nicolas GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

